

PAR COURRIEL

Québec, le 26 novembre 2020

Madame Stéphanie Fortin  
Directrice principale, Affaires publiques et relation avec les communautés  
GNL Québec  
sfortin@gnlquebec.com

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de  
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

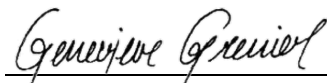
Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 1<sup>er</sup> décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Dans son rapport « Identification de moyens crédibles pour un grand émetteur final canadien de s'affirmer carboneutre au Québec », la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi observe que « Actuellement, le SPEDE ne comporte que cinq protocoles permettant de générer des crédits compensatoires » et recommande « Pour un maximum d'efficacité dans ses efforts de carboneutralité, GNL Québec devrait insister pour que d'autres méthodologies soient adoptées, par exemple pour quantifier les absorptions par des plantations ou pour la substitution de gaz naturel fossile par du gaz naturel renouvelable ou encore par la valorisation de chaleur industrielle » (p. 89-90). Est-ce que l'initiateur a effectué des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour l'adoption des protocoles en matière de crédits compensatoires ? Lesquelles ? Est-ce que cela fait partie du plan de l'initiateur en matière de carboneutralité ?
2. Quels sont les coûts estimés de la fermeture et de la réhabilitation du site du projet Énergie Saguenay comme prévu dans le Plan préliminaire ?
3. Selon un document que vous avez déposé à la commission, vous avez invité le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à faire partie du comité de sélection de votre Programme de gains sonores (DA10.3).  
Quels autres ministères ou organisations avez-vous sollicités ? Quel retour avez-vous reçu ?
4. Dans le cadre de l'étude de modélisation du bruit subaquatique réalisée par WSP en 2018, deux batteries d'hydrophones ont été déployées dans la rivière Saguenay, soit des stations d'enregistrement fixe et dérivante (PR3.4, Annexe 7.12, p. 12).

La durée d'exposition moyenne calculée varie selon le type de station d'enregistrement. Elle est de  $17,2 \pm 8,4$  min en utilisant les données enregistrées à l'aide la station fixe (p. 21) et elle est de  $24,3 \pm 12,4$  min en utilisant les données enregistrées aux stations dérivantes (p. 23).

Comment justifiez-vous le choix des données enregistrées aux stations fixes pour le calcul de la durée des périodes sans bruit plutôt que celles enregistrées aux stations dérivantes ?

Quel serait le pourcentage du temps sans bruit si l'on utilisait les données des stations dérivantes ?